

CONCOURS DE POSTERS

« FAUNE ET FLORE D'ASIE DU SUD-EST »

Conditions générales de participation

1. Thème du concours A l'occasion de la campagne internationale 2012 de protection de la biodiversité de l'Asie du sud-est, la Citadelle de Besançon organise un concours de posters sur le thème « faune et flore d'Asie du sud-est ».

2. Qui peut participer ? Le concours est ouvert à toutes les écoles maternelles et primaires souhaitant participer. Les participants peuvent concourir dans la catégorie « maternelle », « CP-CE » ou « CM ». Chaque classe (jusqu'au CM₂) se présente sous la direction d'un enseignant référent.

3. Exigences et caractéristiques techniques du poster Les posters doivent être réalisés sur support papier ou carton de **format A1 (59 cm x 84 cm) maximum**. Des éléments naturels (feuilles, tiges, écorces,...) pourront servir pour la représentation du décor végétal.

4. Comment participer ? Les participants doivent réaliser un poster représentant une ou plusieurs espèces du sud est asiatique dans un environnement naturel. La participation est **gratuite**. Une seule œuvre par classe. **L'œuvre doit être collective**.

5. Dépôt des œuvres Les posters devront être déposés du lundi au vendredi au secrétariat de la Citadelle de Besançon à partir du 16 janvier (durant les horaires d'ouverture du site) et **au plus tard, le 04 avril 2012 à 17 h.**

Adresse de dépôt :

La Citadelle-Patrimoine mondial / Service Action culturelle - 99 rue des Fusillés - 25042 Besançon Cedex 3.

Les classes participantes devront obligatoirement joindre à leur œuvre le bulletin ci-dessous dûment complété.

6. Comment les posters gagnants seront-ils sélectionnés ?

Un jury composé de scientifiques, médiateurs, soigneurs et d'enseignants, appréciera la qualité du travail et l'originalité de l'œuvre.

Critères d'évaluation :

- pertinence par rapport à la thématique du concours
- attrait esthétique et créativité

7. Proclamation des résultats et remise des prix L'enseignant de la classe dont le poster aura été sélectionné sera prévenu par mail / téléphone avant le 15 avril 2012 avant 17h. L'affichage des résultats se fera à l'accueil de la Citadelle et sur son site internet.

8. Quels lots pour les gagnants ?

La classe lauréate pour chacune des 3 catégories **gagne une visite gratuite** à la Citadelle incluant les espaces du Muséum ainsi que tous les autres centres d'intérêt du site. Hors prestation type visite guidée, commentée, ou audioguidée et ateliers pédagogiques. Réservation obligatoire. Modalités indiquées aux lauréats lors de la proclamation des résultats.

9. Exposition des œuvres

Les plus belles œuvres seront exposées à la Citadelle à partir du week-end de lancement de la campagne (les 14 et 15 avril 2012) et jusqu'au 06 juillet 2012. Elles pourront également être mises en ligne sur le site internet de la Citadelle www.citadelle.com.

10. droit d'auteur et utilisation des œuvres Les dessins soumis ne seront pas restitués. Les posters proposés doivent être des œuvres originales et ne peuvent pas avoir été copiés d'une autre source ou du travail d'autrui. Les posters remis au titre du concours sont conservés et cédés à l'Etablissement public Citadelle. Les droits présentement cédés concernent les droits patrimoniaux de représentation et de reproduction. Ces droits comprennent :

- > pour le droit de représentation : le droit de communiquer les dessins au public par tous procédés, et notamment par affichage (panneaux), vidéo, mais aussi par le biais de supports numériques et notamment, banques d'images, multimédia, cédérom, bornes, Internet, Intranet.
- > pour le droit de reproduction : le droit de reproduire, dupliquer et adapter pour les besoins de l'exposition, les dessins sur tous supports (papiers, presse, vidéo) ou numérique et notamment, banques d'images, multimédia, cédérom, bornes, Internet, Intranet.

Cette cession est consentie pour une durée de dix ans et pour le monde entier.

11. Responsabilité Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables de l'annulation, du report ou de la modification du concours du fait de circonstances inattendues, ni de tout vol, perte, retard ou dommage survenu lors de la transmission des dessins. Par ailleurs, les dates mentionnées peuvent changer pour des raisons d'organisation ou du fait de circonstances imprévues.

12. Acceptation des règles Toute participation au concours suppose la pleine acceptation des présentes règles.

13. Contact Mélanie Chanudet, Médiatrice scientifique / melanie.chanudet@citadelle.besancon.fr

Tel : 03.81.87.81.83



Coupon à joindre obligatoirement avec votre poster lors du dépôt de votre œuvre
au plus tard le 04 avril 2012 avant 17h

Bulletin de participation
CONCOURS « Faune et flore d'Asie du Sud-est »

- > Etablissement scolaire -----
- > Classe ----- > Enseignant référent -----
- > Mail : -----
- > Adresse -----
- CP ----- Ville -----
- > Téléphone : -----

